



Noix



N°13
09/08/2017



Animateur filière

Sandra CHATUFAUD
FREDON Limousin
sandra.chatufaud@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-
Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Grand Sud-Ouest
Noix N°13 du 09/08/2017 »*



Bulletin disponible sur les sites :
bsv.na.chambagri.fr ; www.mp.chambagri.fr www.fredon-limousin.fr

et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT :
[Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

- **Stades phénologiques : Fin de remplissage et durcissement du cerneau en cours** pour l'ensemble des variétés dans tous les secteurs.
- **Mouche du brou : Risque élevé en cours.** Les captures sont observées depuis le 28 juin et sont encore à un niveau élevé. **Observer régulièrement les pièges**, plaques jaunes enlucées.
- **Carpocapse :** Fin du 2nd vol ou proche de l'être selon les secteurs. **En secteurs précoces**, la période de risque des éclosions est terminée. Un 3^{ème} vol est possible à partir de mi-août. **En secteurs tardifs**, la période de risque des pontes est terminée et celle des éclosions devrait se poursuivre jusqu'au 19 août.

Ravageurs

• Mouche du brou (*Rhagoletis completa*)

Observations du réseau

La présence de larves de mouche du brou dans les fruits a été constatée dans des vergers en secteurs précoces (Photo 1)

D'après les retours des relevés de piégeages, la courbe montre que les captures se maintiennent à un niveau élevé (graphique ci-dessous) allant parfois jusqu'à plus de 400 mouches du brou sur le recto-verso d'une plaque jaune engluée (Photo 2)



Crédit Photo 1 : FREDON Limousin

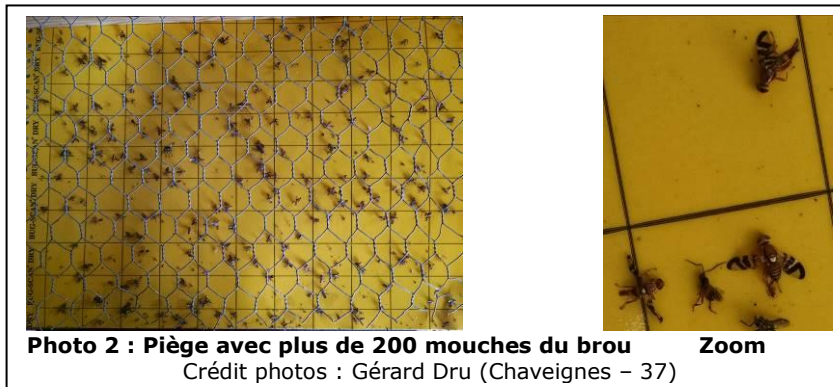
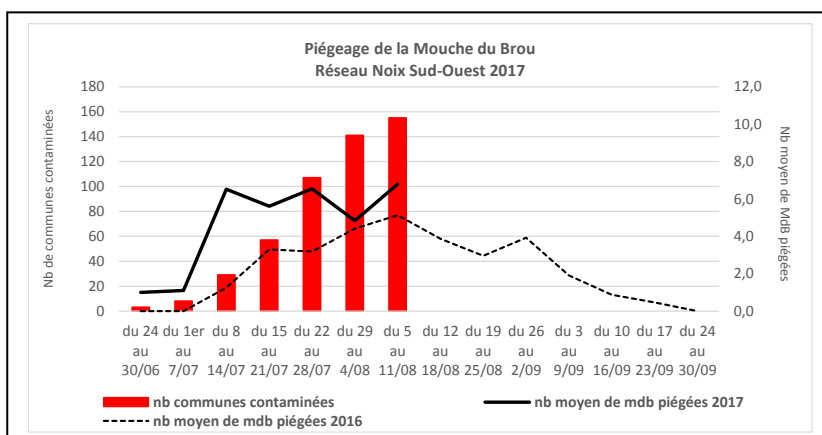


Photo 2 : Piège avec plus de 200 mouches du brou Zoom
Crédit photos : Gérard Dru (Chaveignes - 37)



Selon les observations communiquées par des producteurs volontaires pour observer chaque semaine leur(s) piège(s) et par le groupe technique noix du sud-ouest, on remarque une extension de la zone de contamination. Au 9 août, on note dans 155 communes (voir tableau page suivante) avec la présence de la mouche du brou dont :

- 118 communes sont de nouveau contaminées
- **37 communes sont contaminées pour la 1^{ère} fois**

Le réseau de piégeage mis en place permet également de repérer **des zones encore indemnes** (voir carte page 5) telles que :

- En Corrèze : Sadroc,
- En Dordogne : Badefols d'Ans, Eyzerac, Lanouaille, Limeyrat, Nailhac, Pazayac, St Sulpice d'Excideuil, Valeuil,
- Dans le Lot : Carennac, Rocamadour, Vayrac

Dordogne (24)

Commune	année	Commune	année	Commune	année
Agonac	2017	Doissat	2012	St Avit Sénieur	2017
Alles sur Dordogne	2012	Domme	2015	St Crépin et Carluçet	2015
Beaumont du Périgord	2015	Eymet	2016	Ste Foy de Belvès	2017
Belves	2014	Fossemagne	2015	Ste Innocence	2014
Berbiguières	2015	Gout Rossignol	2017	St Laurent La Vallée	2015
Besse	2014	Grand Brassac	2015	St Léon sur Vézère	2017
La Boissière d'Ans	2016	Lalinde	2012	St Martial de Nabirat	2017
Le Bugue	2016	Lamothe Montravel	2013	St Martin de Ribérac	2017
Le Buisson de Cadouin	2015	Limeuil	2016	St Méard de Drône	2017
Campagnac lès Quercy	2012	Lisle	2015	Ste Mondane	2014
Campagne	2016	Lusignac	2016	St Pantaly d'Excideuil	2015
Carlux	2016	Marnac	2016	St Pierre de Chignac	2015
Carsac Aillac	2016	Montignac	2016	St Pompont	2017
Castelnaud la Chapelle	2016	Nabirat	2013	St Seurin de Prats	2012
Castels	2015	Port Ste Foy et Ponchapt	2015	Salignac Eyvigues	2016
Cazoulès	2017	Prats de Carlux	2016	Sarlat la Canéda	2015
Cénac et St Julien	2012	Proissans	2013	Sorges	2015
Chapdeuil	2017	Ribagnac	2015	Terrasson Lavilledieu	2016
Chavagnac	2017	Ribérac	2013	Valojoux	2017
Conne de Labarde	2016	La Roque Gageac	2016	Vitrac	2015
Coulaures	2015	St Aubin de Nabirat	2013		
Coux et Bigaroque	2012				

Gironde (33)

Barie	2014	Gensac	2015	Margueron	2015
Bassane	2014	Gironde sur Dropt	2017	Pondaurat	2013
Castets en Dorthe	2017	Lados	2017	Pessac sur Dordogne	2012
Cénac	2017	Landerrouet sur Segure	2014	Ste Terre	2017
Floudes	2013				

Lot-Et-Garonne (47)

Agme	2013	Hautefage la Tour	2011	St Etienne de Fougères	2011
Allez et Cazeneuve	2017	Hautes Vignes	2014	St Léon	2012
Beaugas	2017	Labretonie	2013	St Maurin	2011
Brax	2010	Lédat	2011	Ste Livrade sur Lot	2011
Cancon	2013	Monflanquin	2014	Le Temple sur Lot	2012
Casseneuil	2017	Montagnac sur Lède	2017	Vares	2014
Ferrensac	2013	Moulinet	2017	Villeneuve sur Lot	2012
Gontaud de Nogaret	2013				

Charente (16)

Barbezieux St Hilaire	2016	Etriac	2016	Pillac	2015
Bardenac	2016	Jarnac	2017	St Amant de Montmoreau	2016
Barret	2017	Lamerac	2016	St Aulais La Chapelle	2017
Brie sous Chalais	2012	Mainzac	2017	St Martial	2015
Chalais	2017	Marillac Le Franc	2017	Salles Lavalette	2013
Challignac	2017	Nonac	2016		

Charente-Maritime (17)

Jarnac Champagne	2017
------------------	------

Deux-Sèvres (79)

L'Absie	2017
---------	------

Vienne (86)

Availles en Chatellerault	2017
---------------------------	------

		St Pompain	2017		
Corrèze (19)					
Altiliac	2016				
Ayen	2017				
Liourdres	2016				
Lot (46)					
Albas	2011	Luzech	2011	Payrac	2016
Anglars-Juillac	2010	Martel	2014	Pinsac	2016
Le Boulvé	2013	Masclat	2016	Puybrun	2014
Creyse	2014	Merçuès	2013	Le Roc	2015
Douelle	2010	Meyronne	2015	St Denis les Martel	2014
Floirac	2016	Montbrun	2016	St Sozy	2017
Lacave	2015	Montvalent	2015	Tauriac	2015
Aude (11)		Gers (32)		Tarn (81)	
Mireval de Lauragais	2009	Eauze	2011	Fauch	2010
Villesisclé	2009	Pessoulens	2010	Tarn-Et-Garonne (82)	
				Sauveterre	2014
				Vazerac	2010
Indre-Et-Loire (37)		Sarthe (82)			
Chaveignes	2017	La Chapelle aux Choux	2017		
		St Germain d'Arce	2017		

Seuils indicatifs de risque

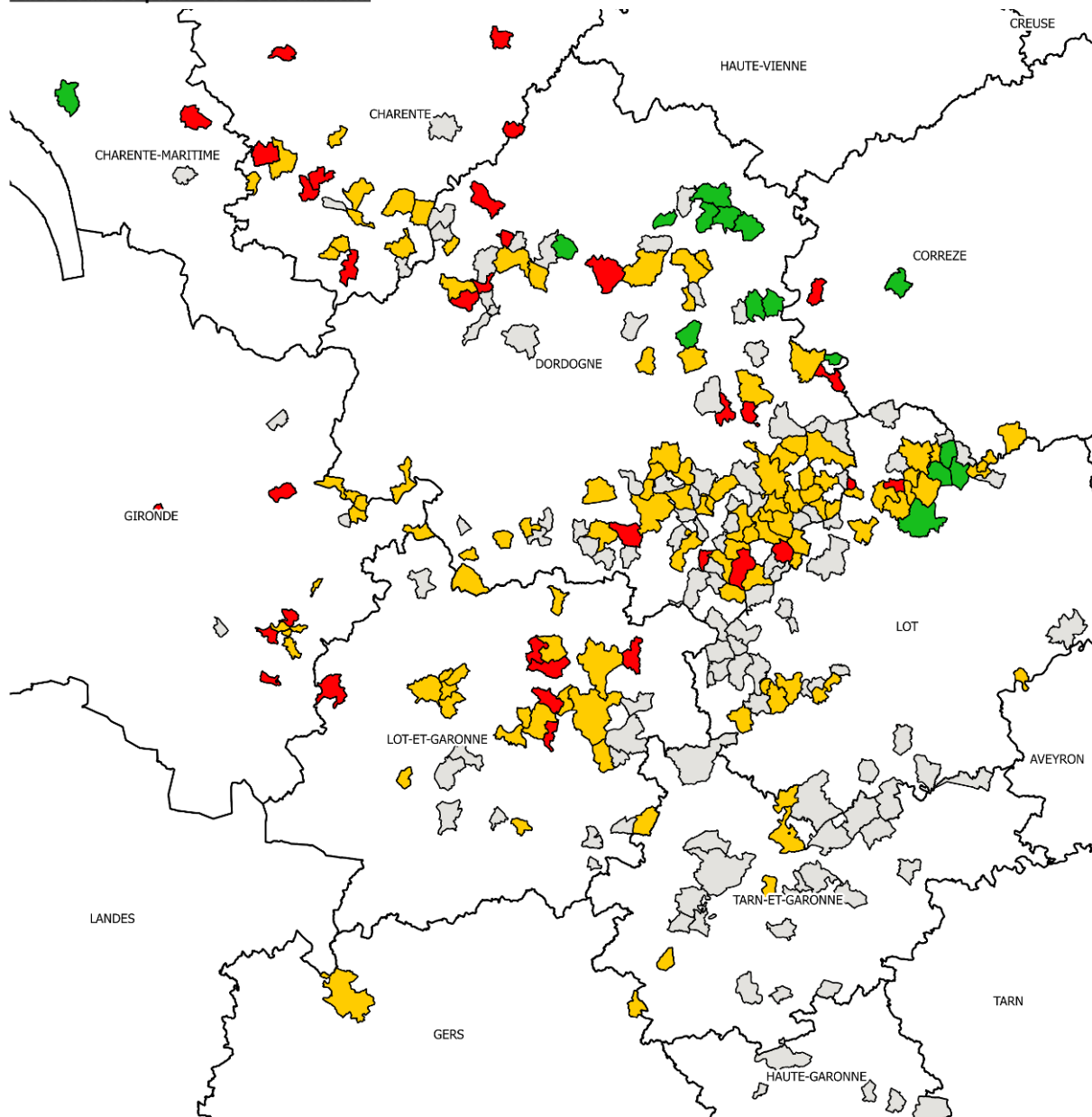
- Parcelle déjà contaminée : première capture ;
- Parcelle non contaminée à ce jour : 3 relevés positifs successifs sur le piège.

Evaluation du risque : Risque élevé en cours.

La surveillance des pièges est actuellement importante afin de gérer au mieux la présence de ce ravageur.

Piégeages mouche du brou Réseau du Sud-Ouest 2017

Carte réalisée par la FREDON Limousin



Légende - Réseau

- nouvelles_communes_2017
- communes_positives_2017
- communes_négatives_2017

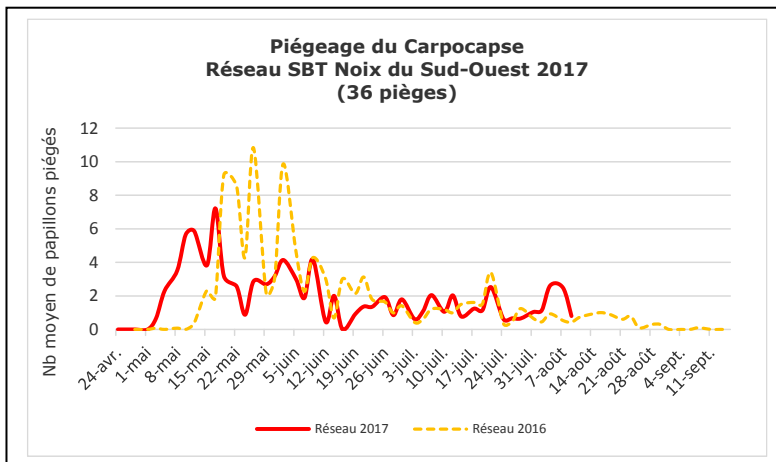
Légende - Hors Réseau

- historique des communes contaminées entre 2009 et 2016

- **Capocapse (*Cydia pomonella*)**

Observations du réseau

Les données du réseau de piégeage montrent une hausse des captures début août.



Données du modèle

Au 9 août, selon les secteurs 92 à 98 % des papillons auraient émergé, 88 à 95 % des pontes et 64 à 86 % des éclosions issues de la 2^{de} génération sont survenues.

On constate que la 2^{de} génération de carpocapse a environ 10 jours d'avance par rapport aux années précédentes. Si les conditions climatiques le permettent, une 3^{ème} génération pourrait alors émerger en secteurs très précoces aux alentours de mi-août.

Evaluation du risque

Fin du 2nd vol ou proche de l'être selon les secteurs.

La période à risque des éclosions est toujours en cours en secteurs tardifs (Corrèze, Nord Dordogne, Charente), celles-ci devraient rester soutenues respectivement jusqu'au 19 août.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Grand Sud-Ouest Noix sont les suivantes : FREDON Limousin, les Chambres d'Agriculture de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot, la station expérimentale de Creysse, les coopératives PERLIM Noix / COOPCERNO / PROMONOIX / LA PERIGOURDINE / CAPEL / SOVECOPE / VAL CAUSSE / UNICOQUE / ECOLIM

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".